



Déduction de 10h suite à un arrêt de travail se terminant un vendredi

Par **Kaurira**, le **28/04/2025** à **22:11**

Bonjour,

J'ai été arrêté du 19 mars au vendredi 18 avril suite à une opération, sachant que je ne travaille JAMAIS les week-end. Lors de mon retour au travail le 21 avril, je m'aperçois que mon solde d'heures est passé dans le négatif, alors que j'étais jusque là absente. Je décide donc de me renseigner auprès des ressources humaines qui m'expliquent que c'est normal puisque mon arrêt de travail s'est terminé un vendredi, c'est donc pour cela qu'ils m'ont compté 5h en moins pour le samedi 19 et 5h en moins le dimanche 20! Alors que je ne travaille jamais les week end! Est-ce légal? Ai-je vraiment perdu 10h de travail ou bien puis-je faire une réclamation écrite ???

Par **janus2fr**, le **29/04/2025** à **08:22**

Bonjour,

Non, ce n'est pas normal.

Comme souvent, vos RH confondent le paiement des IJSS qui se fait sur les 7 jours de la semaine avec vos heures d'absence.

Concernant vos absences, elles ne peuvent être comptabilisées qu'au réel, ainsi, si vous ne deviez pas travailler ce samedi et ce dimanche, aucune absence ne peut vous être retenue.

Par **Louxor_91**, le **29/04/2025** à **09:59**

Bonjour,

avez vous été plus loin dans la discussion avec votre RH ? Leur avez vous posé la même question que sur ce forum ? Si oui, que vous ont ils répondu ?

Par **Kaurira**, le **30/04/2025** à **18:25**

Bonjour,

Oui j'ai demandé plus d'explications mais on me dit que c'est tout à fait normal, elle n'a pas le temps et je dois rappeler lundi ... pffff

Y a t il un texte de loi pour appuyer mes propos car je compte faire un courrier ?

Par **miyako**, le **30/04/2025** à **22:19**

Bonsoir,

Je confirme ce que janus2fr a répondu,

Il faut faire une réclamation écrite dans ce sens.

Cordialement